

# 14

DÉCEMBRE  
2023

## watt

Les dernières nouvelles du secteur de l'électronique  
pour les travailleurs

### Découvrez notre nouveau site web !

**Vous y avez peut-être déjà fait un tour, ou vous en avez peut-être déjà entendu parler. Ou peut-être pas. Quoi qu'il en soit, nous avons un tout nouveau site web ! Nous avons travaillé d'arrache-pied au développement du nouveau site [www.volta-org.be](http://www.volta-org.be), mais le résultat en vaut la peine. Alors, si vous ne l'avez pas encore découvert, dépêchez-vous ! Et surtout, dites-nous ce que vous en pensez, car c'est avant tout pour vous que nous l'avons créé.**

Lors de la conception et du développement du nouveau site web, nous avons tenu compte d'une chose en particulier : la facilité d'utilisation pour vous, le visiteur. Vous le constaterez par vous-même : lorsque vous visiterez notre site web, vous serez surpris par la clarté de la présentation et la facilité d'accès à toutes les informations dont vous avez besoin. Vous y trouverez non

seulement toutes les informations sur nos produits, nos services et nos formations, mais aussi des ressources internes et externes sur tous les éléments susceptibles de vous aider dans votre carrière.

Mais trêve d'explications : surfez sur [www.volta-org.be](http://www.volta-org.be), découvrez ce que le nouveau site web peut vous offrir et explorez-le. Vous ferez à coup sûr des découvertes qui vous aideront à progresser, vous offriront de nouvelles perspectives ou vous mettront en contact avec les bons spécialistes.



### Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Une fois de plus, nous avons beaucoup de choses à partager avec vous. Nous sommes ainsi fiers de vous présenter notre tout nouveau site web (surfez sur [www.volta-org.be](http://www.volta-org.be) et explorez-le !). De plus, nous aborderons plus en détail la question du partage d'énergie dans notre article technique.

Et ce n'est pas tout, nous vous parlerons également de la validation des compétences, des mini-formations et du droit à la déconnexion. En un mot, pas de quoi s'ennuyer ! D'ailleurs, avez-vous déjà utilisé My Volta ? Vous trouverez dans cet outil toutes les informations utiles, par exemple sur la prime de fin d'année.

Bonne lecture !

Peter Claeys,  
Directeur de Volta



C

## Mini-formations sur le thème de la santé mentale

La santé mentale est aujourd'hui une priorité politique et sociétale, et ce, à juste titre : en effet, le burn-out et la dépression atteignent des proportions quasi épidémiques.

Chaque jour, de nouvelles personnes sont mises en arrêt de travail, et il est donc très important de reconnaître les signes chez soi et chez les autres.

Pour contribuer à la sensibilisation et au débat sur la santé mentale, nous avons élaboré quatre mini-formations. La première d'entre elles se nomme Risques psychosociaux (RPS). Nous vous recommandons de la suivre en premier,



avant d'examiner les autres. Les trois autres sont respectivement 'Stress et résilience', 'Burn-out' et 'Motivation et implication'.



C

## Droit à la déconnexion

Pouvoir se 'débrancher' : dans notre secteur, celui de l'énergie et de l'électricité, cela semble encore plus approprié. Mais dans ce monde numérique surconnecté, c'est parfois tout simplement nécessaire.



C'est pourquoi Volta va développer une offre de formation et de sensibilisation, incluant des bonnes pratiques. L'objectif de cette offre : vous guider dans l'utilisation judicieuse des outils numériques et vous indiquer les risques liés à la surconnexion.

Plus concrètement, nous souhaitons mettre en avant l'offre de formation de Cefora relative à ce thème. Par exemple, 'Comprenez et gérez votre stress ainsi que vos émotions négatives', 'Comment prévenir l'épuisement professionnel et en reconnaître les signes ?', mais aussi des formations très pratiques telles que 'Augmentez votre efficacité en télétravail grâce à de précieux conseils et astuces'.

# Communautes d'énergie en Wallonie et en RBC

Afin d'accélérer sa transition énergétique, l'Europe a adopté son paquet législatif appelé 'Clean Energy Package' incluant notamment deux directives européennes (la directive 'marché' 2019/944 et la directive 'renouvelable' 2018/2001) qui ont permis de développer de nouveaux modes de partage d'énergie tels que : via une communauté d'énergie citoyenne (CEC) ou renouvelable (CER), via le partage de l'énergie renouvelable produite collectivement au sein d'un même bâtiment, ou via peer-to-peer.

## La situation en Wallonie

Dans ce contexte, le Gouvernement wallon a adopté en dernière lecture l'arrêté d'exécution précisant les modalités pratiques liées aux nouveaux concepts du décret 'Market Design' de mai 2022. Ce texte permet la mise en oeuvre effective des communautés d'énergies renouvelables ou citoyennes ainsi que le partage d'énergie au sein d'un même bâtiment mais aussi de préciser les procédures de notification/ d'autorisation nécessaires en Wallonie.

Il faut également souligner qu'aucun avantage tarifaire n'a été proposé par la CWaPE dans son projet de méthodologie tarifaire (année de transition 2024, 2025-2029). Cependant, il est proposé une mutualisation des coûts des prestations des Gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) pour ces communautés d'énergie.

La procédure de démarrage d'un projet de communauté d'énergie et partage d'énergie est décrite sur le site du gouvernement wallon - communauté d'énergie, ainsi que sur le site du GRD wallon auquel vous êtes affilié (ex : Ores) et sur celui de la CWaPE, dépendant du type de communautés (CEC, CER) considérées.

De plus, le Cluster TWEED a également développé une plateforme en ligne ([macer.clustertweed.be](http://macer.clustertweed.be)) sur les communautés d'énergie et de partage d'énergie qui est disponible pour tout le monde.

Il est également important de mentionner qu'il existe aussi un Facilitateur 'Partage et Communautés d'énergie' pour la Wallonie.

## La situation en region Bruxelles-capitale

Dans ce contexte, le Parlement et le Gouvernement bruxellois ont adopté également le 17 mars 2022 une ordonnance qui est entrée en vigueur le 30 avril 2022 et qui introduit de nouveaux acteurs sur le marché de l'électricité tels que les clients actifs ou 'consom'acteurs' et les communautés d'énergie leur permettant d'exercer des activités de partage d'électricité.

Cette ordonnance permet de :

- Créer de nouveaux modèles économiques sur le marché de l'électricité favorisant une décentralisation de la production d'électricité et permettant aux consom'acteurs de jouer un rôle actif dans la transition énergétique.
- Faciliter la création de communautés d'énergie en posant un cadre légal pour la constitution de 3 types de partage (citoyenne, renouvelable et locale).
- Renforcer les droits du client final et de développer une meilleure gestion et distribution de l'énergie.

Donc plus besoin de dérogation pour 'projet innovant' en Région de Bruxelles-Capitale. De plus une proposition de tarif de distribution différencié (et incitatif) a aussi présenté par Sibelga à Brugel qui l'a validée pour la période transitoire de 2022-2024. De plus amples informations à propos des communautés d'énergie sont disponibles sur les sites de Brugel - Energyssharing et du GRD Bruxellois, Sibelga.

Il est également important de mentionner qu'il existe un Facilitateur pour 'Partage et Communautés d'énergie' en RBC via Bruxelles Environnement et Energie Commune.



**A**

## Gérez votre équipe via le coaching : compétences pratiques à appliquer sur le terrain

Une nouvelle formation en ligne est disponible, spécialement conçue pour les managers et les tuteurs qui souhaitent se développer et/ou se perfectionner.

En tant que responsable d'équipe, il est essentiel de continuer à se développer, non seulement sur le plan technique, mais aussi en termes de compétences et d'attitudes personnelles.

Au cours de cette formation, vous apprendrez à donner un feed-back clair et motivant, à gérer les réactions ou commentaires difficiles des collaborateurs, mais aussi à les suivre, les évaluer et les réorienter de manière pragmatique, ainsi qu'à les coacher et à les former.

Tout cela vous permettra d'encadrer correctement vos collaborateurs afin qu'ils adoptent le plus rapidement possible un comportement professionnel et responsable, qu'ils se sentent bien dans leur travail et dans l'entreprise, et qu'ils effectuent leurs tâches le mieux possible.



En un mot, grâce à cette nouvelle formation en ligne, votre entourage et vous-même vous améliorerez !

[www.volta-org.be](http://www.volta-org.be)

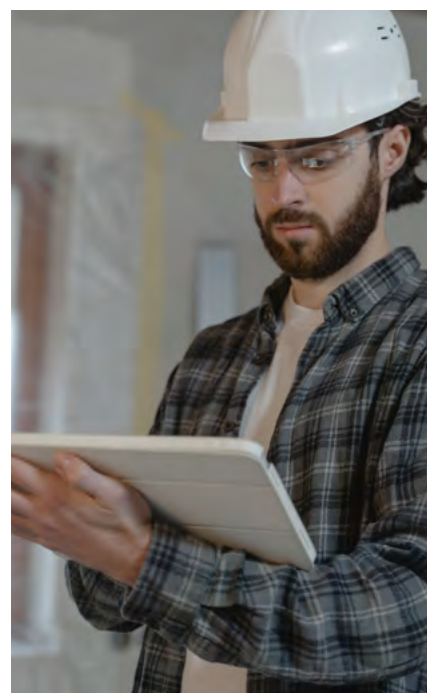
**B**

## My Volta

Le dossier personnel en ligne My Volta existe depuis belle lurette. Vous ne l'avez pas encore utilisé ? Alors, n'attendez plus, vous y trouverez une mine d'informations.

Ce dossier contient, par exemple, les attestations (téléchargeables) de participation à nos formations, les duplicatas des attestations fiscales délivrées par Volta fse, un aperçu des formations suivies pour lesquelles votre employeur a introduit une demande de prime auprès de Volta, les attestations de formation Volta, nos coordonnées et un aperçu de vos avantages sociaux (prime de fin d'année, indemnités complémentaires pour garde d'enfants, maladie et chômage temporaire, etc.).

Grâce à itsme®, vous connecter est un jeu d'enfant. Et ce, à partir de votre ordinateur, mais aussi de votre smartphone ou de votre tablette. Les possibilités de connexion seront d'ailleurs bientôt élargies.





**A**

# Calendrier

## FORMATIONS VOLTA

Nous organisons ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

### Toutes les provinces

BA4 personnes averties

BA5 personnes expérimentées

Sécurité de base sur les chantiers mobiles et temporaires

Câblage structuré

Détection incendie selon NBN S21-100

Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension

VCA Formation de base (examen à l'écran)

VCA Formation de base (examen lu possible à la demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

### Toutes les provinces

Batteries domestiques et PV - couplage au réseau

Bornes de rechargement - les chaînons manquants

BT Calcul des courants de court-circuit

BT Coordination des dispositifs de protection

BT Dimensionnement des câbles et conducteurs

BT Protection contre les surintensités

BT schémas de liaison à la terre

Instructeur d'entreprise (base)

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

L'éclairage LED de la conception à l'installation

Technologies innovantes

Travailler ergonomiquement pour les électriciens



Étudier où vous voulez, quand vous voulez et à votre propre rythme ?

C'est maintenant possible grâce à l'e-learning de Volta !

**C**

# Validation de vos compétences

Vous avez acquis diverses compétences au fil de votre carrière, de manière officielle, mais aussi informelle ?

Dans ce cas, vous pouvez les faire reconnaître par le biais d'un Titre de compétence. Ce document officiel vous permet d'accroître vos opportunités professionnelles, mais aussi de renforcer votre estime de vous dans le cadre de votre travail et de vous assurer une valeur ajoutée sur le marché de l'emploi et de la formation, tant en Belgique qu'à l'étranger. Sous certaines conditions, cette reconnaissance vous donne également accès à plusieurs droits.

Plus concrètement, il s'agit de la reconnaissance des compétences relatives aux professions suivantes : installateur électricien résidentiel, installateur électricien industriel, technicien en installations électriques, monteur frigoriste, technicien frigoriste, technicien des arts et de la scène, tuteur en entreprise, conducteur de chariot élévateur, magasinier, monteur en chauffage et sanitaire.

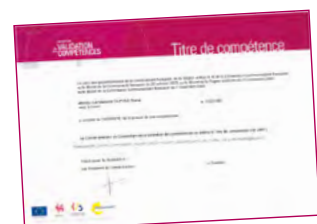
Vous entrez en ligne de compte ? Alors, contactez l'un des différents Centres de validation des compétences agréés, où vous passerez une épreuve pratique en milieu professionnel, après quoi vous recevrez le titre de compétence.

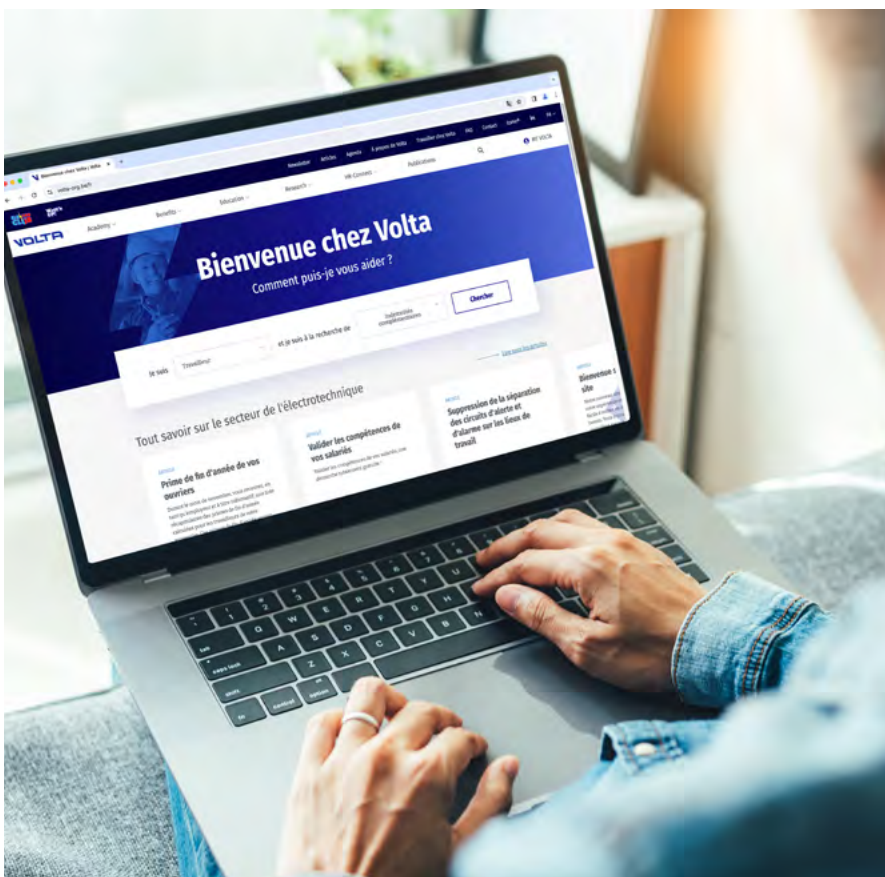


[www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)

**AVANTAGES DU TITRE DE COMPÉTENCE POUR LE CANDIDAT**

[www.validationdescompetences.be/avantages-du-titre-de-competence](http://www.validationdescompetences.be/avantages-du-titre-de-competence)





## Contacter Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année :  
fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectorielle :  
pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement :  
info@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour des questions techniques ou sur la réglementation :  
sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.



*Les collaborateurs de Volta vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une fantastique année 2024.*

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



Volta vzw-asbl  
Avenue du Marly 15/8  
1120 Bruxelles

Tel 02 476 16 76  
info@volta-org.be  
www.volta-org.be

TVA : BE0457 209 993  
RPM Bruxelles

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE